

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 28/10/2022

### TENSIONS HOSPITALIÈRES EN PERIODE PRE-HIVERNALE

**Les services d'urgences des établissements de santé de la région connaissent une activité importante, du fait de la combinaison de difficultés en ressources humaines liées à la période de vacances de la Toussaint et de l'arrivée des pathologies hivernales, en particulier la bronchiolite. L'ARS rappelle l'importance de préserver les urgences pour les situations les plus graves, et de se protéger efficacement contre les maladies de l'hiver.**

Les services d'urgences adultes et pédiatriques de la région connaissent une activité importante en raison de l'épidémie de bronchiolite chez les nourrissons, de la reprise de la circulation du Covid-19 et de la survenue précoce des premiers cas de grippe et de gastroentérite. Cette activité aussi s'inscrit dans un contexte de période de congés scolaires et de week-end prolongé du 1er novembre qui peuvent être à l'origine d'un report conséquent de consultations aux urgences.

### En cas d'urgence, pour un adulte ou un enfant, appelez le 15

Pendant les heures d'ouverture habituelle des cabinets médicaux et hors situations d'urgence, il est recommandé de contacter son médecin traitant. Ce professionnel pourra dans de nombreuses situations apporter une réponse au besoin du patient, en évitant un temps d'attente important aux urgences.

Toute l'année et plus encore en cette période pré-hivernale, les patients sont invités à appeler le 15 avant de se rendre spontanément aux urgences. L'appel préalable au 15 permet, **d'avoir une première réponse médicale immédiate et, si besoin, d'être bien orienté par rapport à sa situation de santé.**

En appelant le 15, le patient pourra, selon l'analyse de son besoin :

- bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- ou être orienté vers un médecin de garde ;
- ou être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;
- ou bénéficier de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

### Lutter contre les maladies hivernales

Il est indispensable de rappeler que les gestes barrières sont pleinement efficaces pour se protéger et protéger les autres des virus de l'hiver y compris pour les nourrissons et les enfants.

En adoptant des gestes simples :

- port du masque, en intérieur, au contact de nombreuses personnes ou de personnes fragiles ;
- lavage répété des mains ;
- aération des pièces de vie,

les consultations pour des situations de santé liées aux virus de l'hiver pourraient être limitées

### Contact presse

#### Direction de cabinet

#### Département communication

Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



6, Place des Colombes  
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

## **Des vaccinations contre la grippe et le Covid-19 pour protéger les plus fragiles**

Des vaccins existent et sont efficaces pour se protéger des formes graves du Covid-19 et de la grippe. Ils sont pleinement recommandés pour les personnes les plus à risque de formes graves. **La double vaccination est nécessaire pour être protégés contre ces deux maladies.**

**La campagne annuelle de vaccination contre la grippe** est en cours depuis le 18 octobre. Cette vaccination est recommandée pour les plus de 65 ans, les personnes souffrant de maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité. La vaccination est accessible en pharmacie, et auprès d'un médecin, infirmier ou sage-femme. Elle réservée à ces publics fragiles jusqu'au 15 novembre puis sera élargie à toutes les personnes qui le souhaitent.

**La vaccination de rappel contre le Covid-19** est recommandée pour les personnes à risque de développer des formes graves (60 ans et +, immunodéprimées...) et à leur entourage (proches, professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.). De nouveaux vaccins bivalents qui protègent contre la souche initiale et le variant Omicron sont désormais disponibles.

**La vaccination est notamment accessible en pharmacie ou après d'un médecin, infirmier ou sage-femme.**

Cette dose de rappel doit s'effectuer :

- dès 3 mois après la dernière injection ou infection pour les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que pour les résidents en EHPAD et en USLD et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge ;
- dès 6 mois après la dernière injection pour toutes les autres personnes éligibles ;
- en cas d'infection récente au SARS-Cov2, le rappel est recommandé dès 3 mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.

La vaccination contre le Covid-19 pour être réalisée en même temps que celle contre la grippe. Les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, sur deux zones d'injection distincts. Si les deux vaccins ne sont pas administrés au même moment, il n'y a pas de délai à respecter entre les deux vaccinations.